

REGLEMENT INTERIEUR - L'étang du Puy

Pour être admis à pénétrer, à s'installer, et séjourner sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

- 1. VOITURE** : Vous pouvez décharger vos affaires sur votre emplacement, mais il faudra vous garer ensuite sur le parking, cela afin de préserver la sécurité et la tranquillité des vacanciers.
- 2.** Les réservations sont nominatives. Le Camping de l'étang du puy, étant une propriété privée, a le droit de refuser les personnes qui ne sont pas enregistrées.
- 3.** La direction du camping de l'étang du Puy se réserve le droit de renvoyer les clients non respectueux du règlement intérieur (bruit, non respect du voisinage, vitesse, ivresse ...). En cas d'expulsion, il ne sera fait aucun remboursement de la location ou de l'acompte versé.
- 4. Arrivée** : De 14h30 à 19h30 en juillet et août et de 14h30 à 19h les autres mois. Les mineurs non accompagnés d'adultes ne sont pas admis sauf autorisation écrite des parents.
- 5. Départ** : Avant 10h. Le nettoyage n'est pas compris dans le prix de la location. Si la tente n'est pas proprement nettoyée à votre départ, 50€ vous seront facturés.
- 6.** Le silence est exigé entre 23h et 7h. Les radios, instruments de musique et discussions tardives ne doivent en aucun cas déranger les voisins.
- 7.** Les enfants doivent rester sous la surveillance de leurs parents.
- 8.** La baignade dans l'étang est interdite (les brochets, aspics et couleuvres adorent les pieds humains!).
Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte aux abords de l'eau. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident.
- 9.** Merci de ne pas déplacer ou emprunter à son voisin les tables de pique-nique...
- 10.** Il est interdit de faire du feu sur le camping.
- 11.** Chers camping-caristes et caravanistes, merci de **ne pas vidanger** vos eaux usées dans les sanitaires (fosse septique).

N'hésitez pas à nous signaler tout dysfonctionnement (locatif, sanitaires, etc.) afin que nous y remédions au plus vite.

HORAIRES DU CAMPING

L'accueil est ouvert tous les jours de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h30 (juillet/août). En cas de problème, appeler le 06.68.37.54.44

- Petit-déjeuner de 8h à 10h30 (juillet/août)

- Pain, croissants et pains au chocolat à réserver la veille.

DIVERS

- Un sac pour les **recyclables** (emballages, carton, canettes, bouteilles en plastique) est à votre disposition à l'accueil.

Vos déchets, sac de recyclables et bouteilles en verre sont à déposer dans les conteneurs près du parking.

Nous vous remercions de déposer vos déchets **alimentaires** dans le composteur (exceptés viande et poisson) qui fournira un très bon engrais pour les plantes du camping.

- Vous pouvez pêcher dans l'étang gratuitement (gardon, anguille, truite, brochet, perche...) à raison de 3 cannes maximum. Leurres et pêche à la carpe de nuit interdits.

Nous vous souhaitons un agréable séjour à l'étang du Puy.